



### **Trop de populisme sur le dossier de l'exploitation de la mine de fer de Lobé-Kribi!**

Certains de nos députés sont ridicules sur ce dossier! On a envie de leur conseiller de s'entourer des professionnels! Ils confondent des choses élémentaires comme investissements, résultats nets, chiffre d'affaires, dividende, etc. On a envie de soutenir l'opposition mais, il faut cesser de s'adonner à la facilité ou de rechercher le buzz!

Dans ce dossier, l'on ne peut pas estimer le chiffres d'affaires, soustraire l'investissement et considérer que c'est le résultat net engrangé par l'exploitant. Les charges d'exploitation d'une mine sont extrêmement élevées. Et les impôts aussi! Pour comprendre les charges, je vous explique terre à terre avec l'ensemble de l'exploitation d'une carrière de pierre.

Une tonne de pierre coûte environ FCFA 7 000 à la carrière. Considérons que l'on reverse conformément au code minier, 5% de taxe ad valorem aux ayant-droits pour avoir cédé leur propriété (ce taux appliqué au Cameroun est déjà plus intéressant que dans beaucoup d'autres pays africains). Cela fera donc que l'on verse FCFA 1250 au propriétaire terrien. Dans les faits au Cameroun actuellement, la location d'un camion pour transporter cette tonne de pierre jusqu'à chez le client (marché) c'est en moyenne FCFA 100 000. Par conséquent, l'on peut vendre la tonne sur le marché à FCFA 150 000 et les ayant-droits crient au scandale du siècle. Qu'en est-il effectivement? Les charges d'exploitation dont il faut tenir compte intègrent les

coûts des engins et de la technologie pour creuser, concasser, charger, transporter et livrer sur le marché. Ensuite, il faut payer les impôts. Pour le cas du Cameroun, cela peut monter jusqu'à 40% du chiffres d'affaires.

Donc, l'on ne peut pas se limiter à comptabiliser les 5% de redevance ad valorem alors que l'Etat pourrait percevoir plus de 50% à la fin à travers les impôts, les frais de permis, de concession domaniale, de redevance superficielle sans compter les frais pour la communauté locale et du développement du secteur. En réalité, les députés ont la possibilité d'avoir accès à ladite convention et on attend d'eux qu'ils nous reviennent avec des informations précises et non avec des éléments de populisme ridicule. On dira que c'est notre niveau, ça?

Il faut même préciser qu'en plus des 5% des taxes ad valorem, l'Etat a un 10% de part qui lui donne droit à des dividendes. Je veux dire en gros que l'on peut réclamer plus mais, en portant des causes fondées. Il y a tellement de dossiers à porter au Cameroun que l'on peut être choqué de voir que des députés font des plaisanteries pour des raisons populistes et politiciennes. Je les prie de consultez à l'avenir des Experts avant de faire leurs sorties. Ils ne peuvent pas raisonner comme dans la rue ou comme dans le milieu des profanes. Il faut mettre du doigt sur des problèmes réels. Leur niveau de responsabilité les y oblige. Ils ont aussi le devoir d'information et non, comme c'est actuellement le cas, le droit de manipulation et d'instrumentalisation des communautés nationales. Nous n'avons aucun intérêt, surtout si nous prétendons vouloir diriger le pays demain, à dresser les populations locales contre les investisseurs. Nous n'avons aucun intérêt à s'attaquer à la rentabilité des entreprises. Ce sont ces entreprises qui créent la richesse, ne l'oublions jamais!

Sur la base de l'expérience des autres pays un peu plus transparents que le Cameroun (et l'on peut valablement critiquer notre gouvernement sur la non-transparence), une mine de fer pareille engendre un résultat net d'environ 12%. C'est dans la moyenne acceptable. Si c'est plus au Cameroun, on peut en discuter mais, nos députés qui en ont les moyens, ne nous donnent pas les éléments probables pour en discuter. Pour ma part, je m'attaque aux importateurs parce qu'ils ont, pour certains, des résultats supérieurs à 300%. Nous sommes d'accord que c'est trop.

De ce que je sais, nos députés passent même à côté des vrais enjeux. Aujourd'hui dans le monde, les Exploitants miniers ne comptent plus sur l'exploitation minière proprement-dite pour s'enrichir. Les gars utilisent les conventions signées avec les Etats pour aller lever les fonds sur le marché financier. C'est ça qui est plus juteux! Qui va s'emmerder pour aller chercher la mine à des kilomètres sur terre alors que l'on lève facilement des milliards de dollars sur le marché avec une convention signée? Et après, si l'on provoque une situation de force majeure, on distrait l'argent! C'est là où il faut être regardant! Pourquoi pensez-vous qu'il y a des guerres dans tous les pays africains riches en ressources naturelles? La question est de savoir si nous voulons ressembler à la RDC par exemple. Faire la politique, c'est aussi comprendre les enjeux de notre société. Et je suis choqué que nos politiciens soient tant dans la légèreté!

Donc, la question est de savoir si le code minier a été violé. Les députés qui légifèrent ont la possibilité de le savoir et de nous informer. Visiblement, ils n'ont pas eux-mêmes lu le code minier qu'ils sont supposés avoir voté. S'ils, trouvent que le code est mauvais, qu'ils nous laissent apprécier leur nouvelle proposition !

Sinon, ils sont ridicules sur ce coup!

**Bonne journée,**

**LMK**

---